



Ecole Saint Jean-Baptiste

13 rue de l'église

44880 SAUTRON

Tél : 02.40.63.51.05

## INFORMATION AUX FAMILLES

### Plan Particulier de Mise en Sécurité PPMS

Madame, Monsieur,

La loi impose aux établissements scolaires la mise en œuvre d'un plan PPMS face aux risques majeurs et aux risques d'attentat/ intrusion.

Un risque majeur est un événement d'origine naturelle ou technologique qui peut causer de très graves dommages à un grand nombre de personnes, de biens ou à l'environnement. Il provoque une situation de crise et de mobilisation de moyens de secours exceptionnels. Le déclenchement du Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) face aux risques majeurs doit permettre la mise en œuvre des mesures de sauvegarde des élèves et des personnels en attendant le retour à une situation normale.

Il s'agit à la fois :

- De donner aux élèves de manière simple des règles élémentaires à observer
- De contribuer à l'éducation de la sécurité
- D'examiner dans le cadre scolaire les risques et d'y apporter des réponses à la mesure des moyens de l'établissement.

Vous trouverez sur le site de l'école (<https://www.ecolesaintjeanbaptiste.fr>), à la rubrique « documents permanents » le présent document ainsi qu'une fiche d'information réglementaire qui résume « les bons réflexes en cas d'accident majeur ».

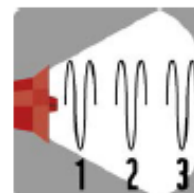
Isabelle RACINEUX     Cheffe d'établissement

# Information des familles

## INFORMATION DES FAMILLES : LES BONS REFLEXES EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR

### En cas d'alerte

Signal émis par des sirènes :  
 3 cycles d'alerte (son montant et descendant)  
 Chaque cycle dure 1 minute 41 secondes,  
 Un silence de 5 secondes sépare chacun des cycles.



Mettez-vous en sécurité. Rejoignez sans délai un bâtiment.

Écoutez la radio.  
 Respectez les consignes des autorités.



FRÉQUENCE France Bleu : .....	98.6..Mhz
FRÉQUENCE France Info : .....	105.5..Mhz
FRÉQUENCE France Inter : .....	95.3..Mhz
FRÉQUENCE radio locale conventionnée par le préfet : .....	98.6...Mhz



N'allez pas chercher votre enfant pour ne pas l'exposer, ni vous exposer à toutes sortes de risques.



Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu dans son école ou son établissement.

Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux afin que les secours puissent s'organiser le plus rapidement possible.



Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).